

VITALE+

TARIFS au 01/07/2018

MAPFRE | WARRANTY
Your life. Our world

GARANTIE VITALE+ (- de 15 ans / - de 200 000 km au jour de la souscription)

TARIFS

Tarif général ¹	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois
HT	171,15 €	217,18 €	268,34 €	480,69 €
HTVA	175,00 €	225,00 €	278,00 €	498,00 €
TVA	25,67 €	26,06 €	32,20 €	57,68 €
TTC	200,67 €	251,06 €	310,20 €	555,68 €

Tarif véhicules surtaxés² = tarif général x 1,5

¹ Tous VO, VUL, Camping-Cars sauf les exclusions des Conditions Générales du Programme de Garantie Contractuelle.

² 4X4^a, Super Cars^b, Jeep, Chrysler, Saab, V.U.L. de plus de 2,3T (soit > 2300, mention F.2 de la carte grise).

^a Véhicule 4 roues motrices et/ou comportant une transmission intégrale.

^b Véhicule à partir de 3000 cc (mention P.1 de la carte grise) et/ou véhicule dont la valeur neuve est supérieure à 50 000 € TTC options incluses (au-delà de 100 000 € TTC, sur devis).

Les tarifs TTC ci-dessus s'entendent Taxe d'assurance et TVA à 20% incluses et sans franchise forfaitaire par sinistre au titre du contrat d'assurance.

COUVERTURE*

Moteur	✓
Turbo	✓
Boîte de vitesses manuelle	✓
Boîte de vitesses automatique	✓
Pont	✓
Direction	✓
Sécurité	✓
Freinage	✓
Circuit de refroidissement	✓
Main d'oeuvre	✓
PLAFOND DE REMBOURSEMENT	3000 € TTC
VÉTUSTÉ	Uniquement sur le prix des pièces, selon kilométrage au jour du sinistre à partir de 100 000 km
Assistance routière Franchise 0 KM	Incluse
Véhicule de remplacement (option ZEN)	En option

TARIFS OPTION ZEN

3 mois			6 mois		
HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
7,50 €	1,50 €	9,00 €	15,00 €	3,00 €	18,00 €
12 mois			24 mois		
HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
30,00 €	6,00 €	36,00 €	60,00 €	12,00 €	72,00 €

ASSISTANCE | FRANCHISE : 0 KM*

	Incluse dans la garantie	Option Zen
Dépannage/remorquage	Max. 140,00 € TTC	Frais réels
Réparation sur place	Max. 300,00 € TTC	Max. 300,00 € TTC
Véhicule de remplacement	Non	Catégorie équivalente sauf VUL (max cat. D) dans la limite de 5 jours

Assistance dépannage/remorquage 7/7 et 24/24 incluse. Durée : 3, 6, 12 et 24 mois.

* Selon les conditions générales et Particulières du Programme de Garantie Contractuelle. Pour les véhicules de moins de 15 ans et moins de 200 000 km au jour de la souscription.

SOUSCRIRE

Par internet

- Connectez-vous sur : www.mapfre-warranty.fr
- Afin d'obtenir vos codes d'accès, contactez le Support Commercial au 04 37 37 28 88.

Par fax

- Complétez, signez et faxez la demande d'insertion au Programme de Garantie Contractuelle au plus tard dans les **5 jours** qui suivent la livraison du véhicule au : **04 37 28 83 31**
Attention : afin de valider définitivement la garantie, veuillez faire parvenir par courrier la demande d'insertion originale à : **MAPFRE WARRANTY - Immeuble le Quatuor - Bât. 4D - 16, avenue Tony Garnier - ZAC de Gerland - 69007 Lyon**

ARTICLE 1 - COUVERTURE

PIÈCES : PIÈCES GARANTIES PAR CE CERTIFICAT ET PRISES EN CHARGE AU TITRE DU PRESENT CONTRAT.

MAIN D'OEUVRE : TEMPS BARÉMÉ DU CONSTRUCTEUR AFFECTÉ UNIQUEMENT AU REMPLACEMENT DES PIÈCES DÉFECTUEUSES GARANTIES PAR CE CONTRAT.

1.1 - Pièces couvertes

Elles sont limitativement déterminées en fonction du kilométrage réel et de l'âge du véhicule garanti au jour de la souscription :

MOINS DE 200 000 KM ET MOINS DE 15 ANS AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION

MOTEUR : Chemises, segments, coussinets, bielles, pistons et axes, vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée courroie de distribution (**uniquement en cas de rupture fortuite et dans la mesure où l'échange de celle-ci a été effectuée lors des entretiens selon les normes Constructeur**), poussoirs, arbres à cames, bloc moteur, palier de vilebrequin, culasse, joint de culasse, couvre culasse.

TURBO : Turbo et son système de régulation.

BOÎTE DE VITESSES MANUELLE : Toutes les pièces internes lubrifiées et en mouvements.

BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE : Toutes les pièces internes lubrifiées et en mouvements, le convertisseur ou le double embrayage, la pompe à huile, le variateur de vitesse (**uniquement pour les voitures sans permis**), le calculateur de gestion.

PONT : Toutes les pièces internes lubrifiées et en mouvements.

CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : Radiateur d'eau, pompe à eau, moto-ventilateur de refroidissement.

DIRECTION : Crémaillère, arbre de direction.

SÉCURITÉ : Avertisseur sonore, prétensionneur de ceinture de sécurité (**sauf en cas d'accident**), bouton de warning, système d'airbag (**sauf en cas de collision**).

FREINAGE : Maître-cylindre, servofrein, répartiteur de freinage.

1.2 - Exclusions contractuelles

Outre les exclusions mentionnées aux conditions générales, tout autre organe ou pièce mécanique non expressément indiqué aux présentes conditions n'est pas pris en garantie et reste donc à la charge du bénéficiaire.

De plus, ne sont pas pris en charge : les petites fournitures, les contrôles, les diagnostics, les fluides ainsi que tous les éléments rattachés à l'entretien du véhicule.

ARTICLE 2 - PLAFOND DE REMBOURSEMENT

2.1 - Le montant total des réparations réglées pendant la durée de la présente garantie ne pourra dépasser, ni le prix d'achat du véhicule garanti, ni sa valeur vénale au jour du sinistre, ni l'application d'un plafond de remboursement de **3 000 € TTC**.

2.2 - Tout dépassement du montant du devis accepté par MAPFRE WARRANTY, le gestionnaire, sera directement réglé au professionnel ayant procédé à la réparation, par le bénéficiaire et exclusivement par lui.

ARTICLE 3 - VÉTUSTÉ (SUR LES PIÈCES UNIQUEMENT)

La prise en charge des pièces et organes couverts est plafonnée au jour du sinistre selon la grille ci-dessous :

Kilométrage du véhicule au jour du sinistre :	Prise en charge des pièces couvertes à hauteur de :
Moins de 100 000 km	100 %
Entre 100 001 km et 115 000 km	90 %
Entre 115 001 km et 130 000 km	80 %
Entre 130 001 km et 145 000 km	70 %
Entre 145 001 km et 160 000 km	55 %
Entre 160 001 km et 175 000 km	45 %
Entre 175 001 km et 190 000 km	35 %
Plus de 190 000 km	25 %

La vétusté n'est pas applicable sur la main d'œuvre.

En cas d'expertise : le taux de vétusté sera appliqué à dire d'expert.